

LA LETTRE DU



N° 5 mars 2018

In memoriam – par Ali Bencheneb

SOMMAIRE

- **Le mot du directeur** p. 1
- **Actualités des membres du Centre** p. 2
- **La recherche au CREDIMI** p. 8
- **La formation au CREDIMI** p. 33

On ne trouvera pas dans ce nouveau numéro de la lettre d'information du CREDIMI, dans la rubrique « le mot du directeur », celui de sa... directrice.

Laurence RAVILLON s'en est allée et avec elle son sourire, son sérieux, son estime des autres, sa passion toujours réfléchie pour la chose juridique.

Elle a donné le meilleur d'elle-même, ses travaux témoignent de sa rapide maturité intellectuelle mise au service du droit de l'espace, mais pas seulement, loin s'en faut.

En 1996, j'assiste à sa soutenance de thèse qu'Éric LOQUIN avait dirigée. Son propos est clair et construit. Ses réponses aux questions des membres du jury, ne participent pas de l'esquive. Son aisance fait mouche, d'autant que le sourire est déjà charmeur. Et les télécommunications par satellites en font déjà une étoile. Je le lui avais dit pendant que le jury délibérait.

Laurence scintille toujours.

Directrice de publication

Clotilde JOURDAIN-FORTIER

Conception et réalisation

Hamza CHERIEF

Logo - Ursula BLAISE

Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux (C.R.E.D.I.M.I.)

Université de Bourgogne – CNRS FRE 2003

Faculté de Droit et de Science Politique

4 Boulevard Gabriel, 21 000 Dijon

Tel. +33 (0)3 80 39 53 92 – Fax. + 33 (0)3 80 39 55 71

CREDIMI.secretariat@u-bourgogne.fr - CREDIMI.documentation@u-bourgogne.fr



Actualités des membres du Centre

➤ La nouvelle direction du CREDIMI

Les professeurs **Clotilde Jourdain-Fortier** et **Régis Vabres** ont été élus directeur et directeur-adjoint du CREDIMI lors de l'assemblée générale du 7 juin 2017. Ils seront aidés dans leurs nouvelles responsabilités par un conseil de laboratoire élu les 22 et 29 mars 2018.

Les élections ont été l'occasion pour les membres du CREDIMI de réaffirmer leur attachement à la ligne scientifique identitaire du laboratoire depuis sa création en 1966, à savoir l'étude des marchés internationaux et des relations d'affaires internationales. Pour autant, la fidélité n'implique pas l'immobilisme et les projets scientifiques futurs seront marqués du sceau de l'ouverture réciproque entre juristes internistes et internationalistes intéressés par ces questions. La complémentarité entre le droit interne et le droit international s'avèrera fructueuse, naturelle ; il n'est pas en effet de droit interne sans influence des règles d'origine internationale ou européenne, tout comme il n'est pas de droit international sans relais et maîtrise du droit interne.

Pour engager le nouveau contrat quinquennal, le laboratoire a donc choisi de se tourner vers l'étude du marché, de son fonctionnement et de ses acteurs, et/ou des marchés sectoriels sur lesquels le CREDIMI a bâti sa réputation, dans une approche critique et prospective qui a toujours caractérisé le centre, dans le souci d'une réflexion sur les limites de l'omniprésence et de l'omnipotence du marché et du marchand au sein de notre société.

Pour développer cette ligne scientifique, quatre nouveaux axes de recherche ont été identifiés, qui feront l'objet d'une présentation substantielle sur le site du laboratoire :

- axe 1 : Ordres, systèmes et origines des normes (OSO)
- axe 2 : Marchés, investissements et régulations (MIR)
- axe 3 : Groupements, institutions et pouvoirs (GIP)
- axe 4 : Territoires et interaction des normes (TIN)

➤ Association des Doctorants et des Docteurs du CREDIMI

L'Association des Doctorants et des Docteurs du CREDIMI (ADDC) a été fondée en 2013 par les doctorants du laboratoire.

Dès l'origine, l'association avait pour objectifs principaux la mise en relation des doctorants et docteurs du CREDIMI et l'établissement d'un lien entre le monde universitaire et le monde professionnel.

Le 16 janvier 2018 a été élu le nouveau bureau de l'ADDC. Il a depuis été décidé de faire revivre l'association en maintenant ses projets fondateurs.

En outre, seront organisés cette année un colloque touchant au droit des affaires et intéressant tant les universitaires que les professionnels, des séminaires et des petits déjeuners juridiques.

De plus, le nouveau bureau souhaite davantage favoriser l'accueil des nouveaux doctorants au sein du laboratoire. Il a également pour projet de créer un partenariat avec la CCI de Côte-d'Or.

Je vous rappelle également que l'association est ouverte à toutes les personnes rattachées au CREDIMI. Madame le Professeur Clotilde JOURDAIN-FORTIER, Directrice du laboratoire, est désormais membre d'honneur de notre association.

La composition du bureau est la suivante :

- **Président : Charles Bugnot**
Doctorant en 1^{ère} année, *L'État actionnaire*, sous la codirection de Madame le Professeur Arlette Martin-Serf et de Monsieur le Doyen Vincent Thomas.
- **Vice-président : Moustapha Mohamed Chein**
Doctorant en 3^e année, *Le raisonnable et la bonne foi en droit de la vente internationale de marchandises*, sous la direction de Madame le Professeur Arlette Martin-Serf (co-encadrante : Madame Paola Nabet).
- **Trésorier : Antoine Triffault-Moreau**
Doctorant en 1^{ère} année, *Fiducie transmission*, sous la direction de Monsieur le Professeur Régis Vabres.
- **Secrétaire : Julien Dechaud**
Doctorant en 1^{ère} année, *Le régime juridique de la lutte antidopage confronté au respect des droits et libertés fondamentaux*, sous la direction de Madame Hélène Tourard (co-encadrante : Madame Cécile Chaussard).
- **Chargé de communication : Pierre Santiperi**

Doctorant en 3e année, *Convergences et divergences du droit de la santé et du droit des assurances*, sous la codirection de Madame le Professeur Clotilde Jourdain-Fortier et de Monsieur David Jacotot.

Sont membres d'honneur :

- Monsieur **Éric Loquin**, Professeur Émérite à l'Université de Bourgogne ;
- Madame **Arlette Martin-Serf**, Professeur Émérite à l'Université de Bourgogne ;
- Monsieur **Daniel Tricot**, Professeur honoraire des Universités, Président honoraire de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation, Président honoraire de Jurivision ;
- Madame **Clotilde Jourdain-Fortier**, Professeur à l'Université de Bourgogne, Directrice du CREDIMI.

Je vous donne donc rendez-vous lors des prochains évènements de l'ADDC et vous souhaite une nouvelle fois une très bonne année 2018.

Bien cordialement,

Charles BUGNOT, Président de l'ADDC



➤ Doctorants

✦ 16 doctorants se sont inscrits aux CREDIMI en 2016 et 2017 :

- **Auriol Adantotode** prépare une thèse sur *L'exécution des sanctions pénales en droits français et béninois*.
Direction : **Isabelle Moine-Dupuis**
- **Adrien Abad** prépare une thèse sur *Le doute en droit pénal*.
Direction : **Isabelle Moine-Dupuis**
- **Marcel Gné Baro** prépare une thèse sur *Corruption et droit du commerce international*.
Direction : **Hélène Tourard**
- **Crépine Batonon Tchikpoto** prépare une thèse sur *l'Etude critique de l'opportunité des poursuites en matière pénale*.
Direction : **Isabelle Moine-Dupuis**
- **Charles Bugnot** prépare une thèse sur *L'Etat actionnaire*.
Direction : **Vincent Thomas** Co-direction : **Arlette Martin-Serf**
- **Moustapha Chein** prépare une thèse sur *Le raisonnable et la bonne foi en droit de la vente internationale de marchandises*.
Direction : **Arlette Martin-Serf** Co-encadrante : **Paola Nabet**
- **Julien Dechaud** prépare une thèse sur *Le régime juridique de la lutte anti-dopage confronté au respect des droits et libertés fondamentaux*.
Direction : **Hélène Tourard** Co-encadrante : **Cécile Chaussard**
- **Sullivan Delamotte** prépare une thèse (CIFRE) sur *L'insécurité juridique de la norme conventionnelle en droit du travail : l'exemple du forfait-jours et du droit à la déconnexion*.
Direction : **David Jacotot**
- **Hoda Fereidouni** prépare une thèse sur *La réglementation des investissements étrangers dans le secteur pharmaceutique : approche franco-irannienne*.
Direction : **Sébastien Manciaux** Co-direction : **Rabia Eskin**
- **Daniel Egbeyemi Ibicoulé** prépare une thèse sur *L'encadrement législatif et réglementaire du sport : Etude comparée des systèmes français et béninois*.
Direction : **David Jacotot**
- **Eloi Kabore** prépare une thèse sur *Globalisation du droit et statut de la Cour pénale internationale*.

Direction : **Hélène Tourard** Co-direction : **Jean-François Roulot**

- **Alex Leviel Medah** prépare une thèse sur *La place du juge dans le droit international contemporain*.
Direction : **Hélène Tourard** Co-direction : **Abdoulaye Somba**
- **Ali Rifai** prépare une thèse sur *Les relations entre le droit de l'OMC et le droit des investissements*.
Direction : **Sébastien Manciaux**
- **Ibrahim Salem** prépare une thèse sur *Les conséquences de la mobilité transfrontalière des sociétés dans l'Union européenne*.
Direction : **Vincent Thomas**
- **Calliope Sudborough** prépare une thèse sur *Mediating sovereign debt disputes*.
Direction : **Catharine Titi**
- **Antoine Triffault-Moreau** prépare une thèse sur la *Fiducie transmission*.
Direction **Régis Vabres**

➤ Travaux des doctorants

- ★ **Martial Pernet** a présenté sa contribution sur « Le dialogue juge-arbitre dans la création de normes juridiques », lors du workshop *La creación judicial del derecho y el diálogo entre jueces*, organisé les 6 et 7 juillet 2017 à l'**Universitat Autònoma de Barcelona**.

Son texte est disponible en ligne sur le [Dépôt Digital de Documentos \(link is external\)](#) de l'Universitat Autònoma de Barcelona.

Il sera publié aux *Cahiers de l'IRDEIC* de l'Université Toulouse 1 Capitole.

➤ Docteurs

Le CREDIMI compte cette année un nouveau docteur en droit :

- ★ **Chiraz Karoui** a soutenu le 9 juillet 2016 sa thèse sur *L'indemnisation du préjudice dans l'arbitrage d'investissement*.
Directeur : Sébastien Manciaux Co-directeur : **Ferhat Horchani**

➤ Maîtres de conférences et Professeurs

1 Maître de conférences et 3 Professeurs ont rejoint le CREDIMI au cours de l'année 2017-2018 :

- ✦ **Lucie Watrin** est docteur en droit privé de l'Université d'Aix-Marseille où elle a soutenu une thèse en 2016 intitulée Les données scientifiques saisies par le droit. Depuis 2017, elle est maître de conférences à l'Université de Bourgogne et membre du CREDIMI. Ses recherches portent sur le droit des affaires et sur les relations entre les sciences et le droit.
- ✦ **Charlotte Dubois** est professeur et docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Elle enseigne le droit civil ainsi que le droit pénal.
- ✦ **Juliette Morel-Maroger** est professeur à l'Université de Bourgogne depuis 2017. Elle était auparavant Maître de conférences à l'Université du Maine (2005-2012) puis à l'Université Paris-Dauphine (2012-2017). Auteur d'une thèse consacrée aux opérations de banque en droit international privé, ses domaines d'activités portent principalement sur le droit bancaire et le droit international privé. Ses travaux portent plus spécialement sur les évolutions contemporaines du droit bancaire et financier et de la régulation de ses acteurs.
- ✦ **Jean-François Hamelin** est agrégé de droit privé et de sciences criminelles et docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas. Il est spécialisé en droit des affaires et notamment en droit de la distribution, en droit du financement et en droit des groupements.

➤ Habilitation à Diriger des Recherches

- ✦ **Stéphane Prieur** a soutenu son Habilitation à diriger des recherches le 6 juin 2016 à l'Université de Bourgogne devant un jury composé du **professeur Gérard Mémeteau**, (Université de Poitiers), du **professeur Grégoire Loiseau** (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne), du **professeur Philippe Roussel Galle** (Université Paris V. Sorbonne Paris Cité), du **professeur Eric Loquin** (Université de Bourgogne) et du **professeur Clotilde Fortier** (Université de Bourgogne).
- ✦ **Catharine Titi** a soutenu son Habilitation à diriger des recherches, le 27 juin 2017 à l'Université de Bourgogne devant un jury composé du **professeur Charalambos Apostolidis** (Université de Bourgogne), du **professeur Geneviève Bastid Burdeau** (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), du **professeur Julien Chaisse** (Université chinoise de Hong Kong), du **professeur Natalie Joubert** (Université de Bourgogne) et du **professeur Sabrina Robert-Cuendet** (Université du Maine).

La recherche au C.R.E.D.I.M.I.

➤ Colloques

- ✦ Dans le cadre du partenariat très actif qui unit le CREDIMI aux deux Universités tunisoises, plusieurs membres du CREDIMI ont participé les 9 et 10 mars 2017 au colloque sur **La médiation dans tous ses Etats** organisé notamment par l'Université de Tunis el Manar et sa Faculté de Droit et des Sciences Politiques. Malheureusement empêché par une grève, **Ali Bencheneb** avait en charge une communication portant sur « La médiation en droit de la consommation ». **Éric Loquin** a prononcé les propos conclusifs du colloque et **Sébastien Manciaux** présenté une communication dédiée à « La médiation en droit de l'investissement international ». Hommage a été rendu par les participants à **Laurence Ravillon**, bien connue et très appréciée de nos collègues tunisiens et qui avait participé au précédent colloque organisé à Tunis en avril 2014.
- ✦ Le colloque sur **Le droit des affaires pharmaceutiques : vers la caractérisation d'une lex pharmaceutica ?** a eu lieu à Dijon le 7 décembre 2017. Il était organisé par le CREDIMI en collaboration avec l'Unité mixte de développement continu en santé (UM-DPCS) de Dijon (**Evelyne Kohli**) sous la direction scientifique de **Matthieu Guerriaud**, **Clotilde Jourdain-Fortier** et **Isabelle Moine-Dupuis**. Il s'est tenu à la Maison des sciences de l'homme, et a rassemblé des universitaires des disciplines juridiques, pharmaceutiques, sociologiques... ainsi que des professionnels de santé.

Il a permis d'ouvrir un certain nombre de perspectives quant à la spécificité grandissante du droit des affaires dans un secteur mouvementé (sur le plan des technologies et de la concurrence, des enjeux humains – protection des personnes, de leurs données...).

La publication des actes chez LexisNexis, coll. CREDIMI, est en cours.



- ✦ **Catharine Titi** a co-organisé avec les Professeurs **Anastasios Gourgourinis** et **Katia Fach Gómez** un colloque ayant pour thème *International Investment Law & the Law of Armed Conflict* qui s'est tenu à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce) les 5 et 6 octobre 2017.

➤ Travaux

✦ Invitations lors de conférences

- **L'Institut Supérieur de Gestion et de Planification (I.S.G.P.) et l'Association des Avocats pour un Barreau Pluriel (Barreau Pluriel)** ont organisé le 17 décembre 2017 à Alger un colloque en hommage au Professeur **Ali Bencheneb** sur le thème *Arbitrage international et relations d'affaires dans le secteur pétrolier*.

Ali Bencheneb a par ailleurs présenté une contribution portant sur la « Recherche de solutions pour réduire les obstacles à la réception des institutions familiales de droit musulman : le point de vue d'un universitaire » lors du colloque de droit international privé français organisé, le 28 novembre 2017, à l'EDHEC sur *Les difficultés de la réception des droits musulmans en droit international privé français*.

- **Hamza Cherief** a participé au 55^{ème} Congrès annuel de la Société québécoise de science politique (SQSP) qui s'est tenu à **l'Université du Québec à Montréal**, du 17 au 19 mai 2017, dans le cadre d'un panel portant sur *L'impact de la montée en puissance des pays émergents sur la gouvernance économique et les régulations commerciales et financières internationales*. Sa contribution portait sur le thème « Puissances émergentes et institutionnalisation des relations économiques internationales » et fera l'objet d'une publication dans le courant de l'année 2018.
- **Anne-Sylvie Courdier-Cuisinier** est intervenue lors du colloque sur *La formation du contrat entre secret des affaires et devoir d'information*, organisé par l'association Jurivision le 19 mai 2017 à la CCI de Côte d'Or. Sa présentation portait sur « L'impossible contractualisation du devoir d'information ? ».

Le 23 juin 2017, elle est intervenue sur « L'utilisation de la technique contractuelle par les cocontractants pour anticiper l'inexécution » dans le cadre du colloque *L'anticipation de l'inexécution* organisé le 23 juin 2017 par l'Association des Juristes d'Affaires Internationales (AJAIR) de Dijon.

Enfin, elle a co-présenté avec **Clotilde Jourdain-Fortier** une contribution sur « La technique contractuelle au soutien des spécificités inhérentes aux contrats de l'industrie pharmaceutique » à l'occasion du colloque *Le droit des affaires pharmaceutiques : vers la caractérisation d'une lex pharmaceutica ?* organisé le 8 décembre 2017 par le CREDIMI.

- **Jean-François Hamelin** a co-présenté une contribution sur « Les contrats aléatoires » avec **Alain Bénabent** lors de la XXIIème Journée nationale de l'Association Henri Capitant consacrée, cette année, au thème *Pour une réforme du droit des contrats spéciaux* (sous la dir. de **Christophe Vernière**) et qui s'est tenue le 17 novembre 2017 à Grenoble.

Le 29 avril 2016, il est intervenu sur la thématique « La durée du contrat : prorogation, renouvellement » à l'occasion du colloque *La réforme du droit des contrats*, organisé à Caen par **Christophe Alleaume**.

- **Clotilde Jourdain-Fortier** a participé, en 2016, au colloque organisé par l'Association Internationale de Droit Economique (AIDE) et le Collège d'Europe de Bruges sur *Le TTIP - Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement. Enjeux et perspectives pour le droit du commerce international*, qui s'est tenu à Bruges 15 avril 2016. Elle y a présenté un rapport intitulé « Vers un marché transatlantique de la santé ou les enjeux de la coopération réglementaire du projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dans le domaine pharmaceutique ».

Elle a ensuite participé, avec **Ali Bencheneb**, au colloque qui s'est tenu à l'Université d'Alger les 24-25 octobre 2016 sur *Le Code civil, quarante ans après*, au cours duquel elle a pu présenter un rapport intitulé « Vers de nouvelles fonctions de la responsabilité civile ? Perspectives d'évolution de la responsabilité civile en droits français et algérien ».

Elle a également contribué, en présentant un rapport introductif intitulé « Les grands enjeux juridiques pour l'industrie pharmaceutique », au colloque sur *Le droit économique, support de croissance de l'industrie pharmaceutique ?*, organisé à l'Université Lumière Lyon II, le 9 décembre 2016, par Monsieur **Alexandre Quiquerez**.

En 2017, elle a contribué au colloque sur *La régularisation*, organisé à Dijon le 7 mars 2017 par le professeur **Alix Perrin** ainsi qu'au colloque organisé le 23 juin 2017 par le master JAI (recherche) sur *L'anticipation de l'inexécution* en présentant le rapport de synthèse.

- **Éric Loquin** a participé à plusieurs colloques en 2017 et 2018.

Il est ainsi intervenu lors du colloque consacré à *La traduction dans l'arbitrage*, organisé le 9 janvier 2018 par la Chambre arbitrale internationale du Caire. Sa contribution portait sur « L'usage du français dans l'arbitrage ».

Il a également pris part, au cours de l'année 2017, à deux événements organisés par la Chambre arbitrale internationale de Paris. Le premier, qui s'est tenu le 20 avril, avait pour thème *Vers un droit mondialisé de l'arbitrage ?*. Au cours de ce colloque, il a présenté une contribution sur le thème de « L'arbitre, juge du commerce international ». Le second, intitulé *Les contrats INCOGRAINS*, s'est

déroulé le 5 décembre 2017. Sa contribution a porté sur « La réforme du droit français des obligations et les contrats INCOGRAIN ».

Le 2 juin 2017 il a contribué au colloque sur *L'anticipation de l'inexécution* organisé par le Master 2 JAI Recherche de l'Université de Bourgogne en proposant une « Analyse comparative entre les apports de l'ordonnance du 10 février 2016 et les règles matérielles de droit du commerce international » (<http://masterdaii-dicid.u-bourgogne.fr/revue/numeros.html>).

Enfin, il a présenté les rapports de synthèse lors de deux colloques ; le premier, organisé les 9 et 10 mars 2017 par l'Université de Tunis sur *La Médiation*, et le second organisé les 11 et 12 mai 2017 par l'Université de Montréal sur *La Soft Law*.

- **Sébastien Manciaux** a participé à plusieurs conférences au cours des années 2016-2017.

Les 12 et 13 mai 2016, il a ainsi participé au *II° Congreso de Derecho económico internacional y de los negocios internacionales* organisé par l'**Université Complutense de Madrid** (Espagne) pour y présenter une communication portant sur « El proyectado Tribunal de Inversiones de la Unión Europea ».

Le 3 mai 2017, il est intervenu lors de la conférence *Foreign Investment Law* organisée par l'**Azad Islamic University de Téhéran** (Iran). Il y a présenté une communication intitulée « Some thoughts on the Iranian's Investment Treaties Network ».

Le 2 juin 2017, il a été sollicité par l'**Association des juristes de droit international économique** (Paris 1), l'**Association du M2 de droit international économique** (Paris 2) et la **Science Po Arbitration Society** pour participer au colloque *La protection des investissements étrangers : vers une réaffirmation de l'Etat ?*. Il y a présenté une communication intitulée « Le traitement non-discriminatoire en droit des investissements ».

Les 5 et 6 octobre 2017 il a présenté une communication intitulée « Armed Conflicts and the Protection Provision Found in international investment Agreements » au colloque *International Investment Law & the Law of Armed Conflict*, co-organisé par le CREDIMI.

Enfin, le 13 octobre 2017, il a été invité à la conférence *Acquis et défis de l'Harmonisation du droit des affaires : regards croisés sur l'Afrique, l'Europe et la Caraïbe* organisée par l'**Institut Afrique Monde (IAM)**. Il y a présenté une communication intitulée « L'OHADAC : conception, lacunes et perspectives d'évolution ».

- **Alexis Mages** est intervenu comme discutant sur le thème « Risque et spéculation » ; discussion qui s'est engagée à partir des interventions de **Erik Aerts** (Université de Leuven), **Jeroen Puttevils** (Université d'Anvers), **Carlos Petit**

(Universidad de Huelva), **Antonio Cappucio** (Universita di Messina), la séance étant alors présidée par **Albrecht Cordes** (Goethe-Universität Frankfurt am Main). Cette intervention a eu lieu en Italie, à Florence (Villa Finaly), à l'occasion de journées (8-9-10 juin 2017) qui avaient pour objet *l'Histoire de l'économie sans travail. Finances, investissements et spéculation de l'Antiquité à nos jours*. Elles constituent le quatrième volet, de dimension internationale (une vingtaine de nationalités représentées), destiné à clore une série de trois journées organisées successivement par les Universités Paris II, Bordeaux et Lille 2 ; Alexis Mages ayant donné une conférence lors de la deuxième, à Bordeaux le 1^{er} avril 2016, sur « Le discours des juristes français sur la libéralisation du crédit (XVIe-XVIIIe) » (à paraître aux éditions Classiques Garnier, 2018).

Il a également donné une conférence sur « Les réflexions autour de l'association capital/travail et ses traductions en droit privé français dans la première moitié du XXe siècle » (à paraître aux éditions du Max Planck Institute, 2018) en Italie (Lac de Côme), à la Villa Vigoni, dans le cadre d'une rencontre trilatérale (Allemagne/Italie/France) les 12-13-14-15 nov. 2017. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet sur trois ans, porté par les **Pr. Martin Löhnig** (Universität Regensburg), **Ferdinando Mazzarella** (Università degli Studi di Palermo) et **David Deroussin** (Université Lyon III), ayant pour thème : *Il Diritto privato dopo l'era borghese. 100 anni di Diritto privato sociale in Germania, Francia et Italia (I). Bürgerliches Recht im nachbürgerlichen Zeitalter. 100 Jahre Soziales Privatrecht in Deutschland, Frankreich und Italien (I). Le droit privé à l'époque post-civile. 100 ans de droit privé social en Allemagne, France et Italie.*

- **Arlette Martin-Serf** a participé au colloque de droit comparé organisé le 17 novembre 2016, au Cambodge, par l'**Association Droit et Commerce** et l'**Université Royale de Droit et de Sciences Economiques de Phnom Penh**, et ayant pour thème *Traitement judiciaire et modes alternatifs de règlement des conflits commerciaux*.

Elle a par ailleurs présidé plusieurs colloques, et notamment le colloque *Le droit des sociétés et la réforme du droit des contrats* organisé le 14 octobre 2016 dans le cadre du Master 2 Juriste d'affaires parcours Commerce-Distribution-Consommation.

Le 19 mai 2017, elle a présidé le colloque organisé par l'association Jurivision sur *La formation du contrat entre secret des affaires et devoir d'information*.

- **Isabelle Moine-Dupuis** a assuré la co-direction du colloque *L'avenir du monopole pharmaceutique*, organisé par l'Association française de droit de la santé, le 4 octobre 2016. Elle est également intervenue lors du colloque *Loi divine et raison*, organisé par Olivier Camy. Sa contribution, présentée avec **Frédéric Charlin**, portait sur « La "religion d'État" dans le droit pénal moderne, de l'ordre moral à la tranquillité publique ».

- **Juliette Morel-Maroger** a participé au colloque organisé par la Cour de cassation le 1^{er} février sur le thème de *L'impérativité en droit international des affaires : questions d'actualité*. Au côté de **Renaud Salomon**, Avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, elle a présenté une contribution portant sur l' « Impérativité internationale en droit bancaire ».
- **Emmanuel Py** est intervenu à plusieurs reprises lors des Journées de la **Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise (FNDE)**. Il a présenté plusieurs synthèses sur le droit des brevets (2016 et 2017).

Il a également participé à de nombreux colloques en 2016-2017.

Le 24 novembre 2017, il a présenté une contribution sur « La contrefaçon transnationale d'une invention de procédé » dans le cadre du colloque *Les inventions mises en œuvre par ordinateur* organisé par la Cour de cassation. Il est intervenu au colloque sur *Les standards de la propriété intellectuelle* organisé le 8 décembre 2017 par le **Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle de Grenoble (CUERPI)**. Il y a présenté, avec **Amélie Favreau**, une contribution portant sur « L'homme de métier ». Le 29 mai 2017, il intervenait sur « L'article L. 1112-2 du Code civil, instrument du secret des affaires ? » lors du colloque *La formation du contrat entre secret des affaires et devoir d'information* organisé par l'association Jurivision.

Enfin, le 30 mai 2016, il présentait sa contribution sur « Les innovations procédurales », au colloque *La réforme du droit des marques en Europe*, organisé par le **Centre Paul Roubier de l'université Lyon III**.

- **Stéphane Prieur** a présenté une contribution sur « Le domaine de la médiation de la consommation » dans le cadre du colloque *La médiation de la consommation* » organisé par l'association Jurivision, le 13 mai 2016 à Dijon.
- **Catharine Titi** est intervenue lors de très nombreux colloques et conférences, tant en France qu'à l'étranger, au cours de l'année 2017 et en ce début d'année 2018. Elle a notamment présenté les contributions suivantes :
 - « *Iura Novit Curia* », *ILA Committee on the Rule of Law and International Investment Law – Rome Meeting*, **Italian Association for Arbitration (AIA)**, 15 février 2018;
 - « Shades of Grey: Six Readings of Investment Treaty Arbitration between Public and Private Law », *Investment Courts: Challenges and Perspectives*, iCourts, Centre of Excellence for International Courts, **Université de Copenhague**, 1-2 février 2018;
 - « *Iura novit curia* en droit international des investissements », Séminaire de recherche de l'**Institut de Recherche en Droit International et Européen (IREDIES)**, **University Paris 1 Panthéon-Sorbonne**, 19 janvier 2018 ;

- « Le contentieux en matière d'investissements pharmaceutiques internationaux (avec Sébastien Manciaux) », *Le droit des affaires pharmaceutiques : vers la caractérisation d'une Lex pharmaceutica ?*, **Université de Bourgogne**, Dijon, 8 décembre 2017 ;
- « *Res iudicata* and Decisions under the ICSID Convention », **Conférence, Uría Menéndez**, Madrid, 15 novembre 2017 ;
- « The Life Cycle of Investment Protections in Times of Armed Conflict: Survival and Revival in *Ius in Bello* and *Ius Post Bellum* », *International Investment Law & the Law of Armed Conflict*, **CREDIMI (Université de Bourgogne), Université de Saragosse, Université nationale et capodistrienne d'Athènes**, Athènes, 5-6 octobre 2017;
- « Dissenting Opinions in Investment Treaty Arbitration », *The Duties, Rights and Powers of International Arbitrators*, **American University Washington College of Law**, Washington, 19 septembre 2017;
- Dissenting Opinions and the Design of International Courts and Tribunals, Lunchtime Lecture, **Centre for International Law (CIL), National University of Singapore**, 15 juin 2017;
- « Refining the Expropriation Clause: What Would the Proportionality Test Bring? », **Asia FDI Forum III, Chinese University of Hong Kong**, 11-12 mai 2017.
- « The European Union's Investment Agreements », *The European Union's Common Commercial Policy after Lisbon*, **Rui Cunha Foundation**, Macau, 10 mai 2017;
- « European Union and International Investment Law », Annual Lecture de l'**Institute of European Integration and Policy, Université nationale et capodistrienne d'Athènes**, 24 avril 2017;
- « Mass Claims in International Investment Arbitration », Speech (avec Elisa Baroncini, et Attila Tanzi en tant que modérateur), **Université de Bologne**, 3 avril 2017 ;
- « Procedural Multilateralism and International Investment Court », *EU Policy on International Investments: Uncertainties, Challenges, and Opportunities/La política de la Unión Europea en Materia de Inversiones Internacionales: Incertidumbres, Retos y Oportunidades*, **Université de Saragosse**, 20-21 mars 2017 ;
- « Comportement de l'investisseur et traités transatlantiques », *La RSE saisie par le droit : perspectives franco-brésiliennes. L'éclairage du droit*

des investissements, Centre Malher, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 16 mars 2017 ;

- « Nouveaux traités d'investissement et prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux : Quelles pistes dans les traités transatlantiques ? », *La RSE saisie par le droit : perspectives comparatives. L'éclairage du droit des investissements*, Centre Malher, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 3 février 2017.
- **Vincent Thomas** a participé à la journée d'étude *Innovation et smartcity*, organisé par la Faculté de droit de l'Université Mc Gill à Montréal (Québec, Canada) le 20 février 2018.
- **Hélène Tourard** est intervenue sur le thème « Des frontières extérieures tangibles » dans le cadre de la journée d'études *L'Union européenne au défi de ses frontières* organisé le 19 octobre 2017 par le CREDESPO de l'Université de Bourgogne.

✦ Organisation de conférences et journées d'études

- **Catharine Titi** a co-organisé avec le cabinet **Freshfields Bruckhaus Deringer LLP** une série de trois séminaires intitulée *Topical Issues in Investment Arbitration*, respectivement consacrés à la « *Res judicata* » (Paris, 28 avril 2017), à la « Réparation » (Paris, 19 mai 2017) et au principe « *Ne ultra petita* » (Paris, 30 juin 2017).

✦ Missions, consultations, expertises

- **Julia Heinich** a été désignée co-directrice de la revue *Droit des sociétés* éditée par LexisNexis.
- **Catharine Titi** a été invitée par l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce) ainsi que par l'Université de Bologne (Italie) à assurer plusieurs séminaires. Elle a également dispensé un cours magistral d'Arbitrage d'investissement à destination des étudiants du Master 2 de l'Université pontificale de Comillas (ICADE) de Madrid (Espagne).

En 2016 elle a été nommée **Membre du comité « Rule of Law and International Investment Law » de l'International Law Association (ILA)**, représentant la branche hellénique de l'ILA. Elle a également été élue « **Co-Chair** » du Groupe de réflexion sur le droit international économique de la Société européenne de droit international (ESIL/SEDI) (400 membres).

Elle est **Membre du comité éditorial** du *Yearbook on International Investment Law & Policy*, Oxford University Press.

Elle a également été nommée comme expert **Evaluateur des propositions d'Horizon 2020 – ERC** (Consolidator Grant).

Elle intervient également auprès de la CNUCED dans le cadre de *l'Investor-State Dispute Settlement: Review of Developments in 2016*, **UNCTAD IIA Issues Note** No. 1, mai 2017.

- **Sébastien Manciaux** a été invité à Fort-de-France les 15 et 16 juin 2017 par le barreau de la Martinique pour y assurer une formation en arbitrage international, en y intégrant la perspective OHADAC (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires dans la Caraïbe).

Il a également été sollicité en tant qu'expert par la CNUCED pour participer à Genève du 9 au 11 octobre 2017 à la **High-Level IIA Conference 2017 : Moving to the Next Phase of IIA Reform**.

Enfin, il a été invité par la **Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis** du 11 au 16 décembre 2017 pour y assurer un cours (22H) de droit des investissements internationaux.

✦ Projets de recherche

- **Mathieu Guerriaud** est impliqué dans plusieurs projets de recherche dans le domaine pharmaceutique :
 - le projet **AMI (Appel à manifestation d'intérêt – PIA)** portant sur les « Médicaments de thérapie innovante, production d'un e-learning » ;
 - le projet de formation continue dans le cadre du projet **d'EUR** « Thérapies innovantes » (MTI et nanomédicaments) ;
 - un projet de formation courte « Données personnelles de santé » auprès du pôle **BF- Care**.
 - Un projet **UNESS** « Module Médicament numérique ».
- **Catharine Titi** a obtenu un contrat de recherche auprès du GIP Mission de recherche Droit et Justice, Ministère de la justice, pour un projet relatif à « L'impact des traités d'investissement sur les flux d'investissements directs étrangers : Une nouvelle approche par la prise en compte des règles de droit des traités » en codirection avec le **Professeur Alain Pirotte**. Ce projet pluridisciplinaire, financé par la mission de recherche Droit et Justice pour 28 mois, réunit une équipe d'enseignants-chercheurs économistes du Centre de Recherches en Economie et Droit (CRED) de l'université Paris II Panthéon-Assas (économistes), et une équipe de juristes du CREDIMI de l'université de Bourgogne Franche-Comté.

✦ Evènements à venir

- **Le professeur Régis Vabres** (CREDIMI) et **maître Thierry Chiron** co-organisent un colloque qui se tiendra **le 17 mai 2018** sur *La fiducie-gestion : état des lieux et perspectives*, à la MSH de Dijon.
- **Isabelle Marinone** (centre Georges Chevrier) et **Isabelle Moine-Dupuis** (Credimi) co-organisent un colloque qui se tiendra les **21 et 22 juin 2018** sur le cinéma et le droit d'auteur intitulé *La paternité du réalisateur sur les œuvres cinématographiques : un passé toujours d'avenir ?*
- **Catharine Titi** (CNRS-CREDIMI) co-organise un colloque avec Katia Gomèz (professeur associé au CREDIMI) et la faculté de droit de Saragosse, Espagne, qui se tiendra les 27 et 28 septembre 2018 à Saragosse sur *Le droit international des investissements et le droit de la concurrence*. Un appel à contributions est publié sur le site du CREDIMI.
- **Le CREDIMI célèbrera ses 50 années d'activités scientifiques les 13 et 14 décembre 2018 en organisant un colloque intitulé *Sources du droit, commerce international, éthique et marchés – 50 ans de travaux du CREDIMI et de l'école de Dijon***. A l'occasion de ce colloque, des mélanges seront remis au professeur **Éric LOQUIN**.

✦ Professeurs invités

Le CREDIMI a accueilli le Professeur **Sixto Sánchez Lorenzo** de l'Université de Grenade (Espagne) du 20 au 24 mars 2017 en qualité de professeur invité, à l'initiative de **Sébastien Manciaux**.

Outre plusieurs interventions dans le cadre des Masters 2 rattachés au centre, le Professeur Sánchez Lorenzo a donné une conférence présentée par Sébastien Manciaux sur *La loi applicable aux contrats internationaux : Common Law / Droit Européen*. La conférence a été suivie d'un débat avec le Professeur **Eric Loquin**, le Professeur **Clotilde Fortier** et **Anne-Sylvie Courdier-Cuisinier**.

- Retrouvez la vidéo de la conférence sur le site du CREDIMI : <http://credimi.u-bourgogne.fr/toute-lactualite/69-video/185-les-workshops-du-credimi-invite-pr-sixto-sanchez-lorenzo.html>

Le CREDIMI a également accueilli **Erika LIETZAN**, Professeur associée à la faculté de droit de l'Université du Missouri du 7 au 14 décembre 2017 à l'initiative de **Isabelle MOINE-DUPUIS**.

Outre sa participation au colloque organisé par le laboratoire et la faculté de pharmacie sur *Le droit des affaires pharmaceutiques : vers la caractérisation d'une lex pharmaceutica ?*, le professeur LIETZAN est intervenue auprès des étudiants des masters JAI et DAII.

✦ Rayonnement du CREDIMI

Le réseau **Normes, sciences et techniques (NoST)** a pris la suite du réseau Droit, sciences et techniques, dirigé successivement par Etienne Vergès et R. Encinas de Munagorri. Il est dirigé par Stéphanie Lacour, directrice de recherche CNRS à Cachan.

Devenu pluri-disciplinaire, au sein des SHS (du fait d'une évolution souhaitée par le CNRS mais correspondant aussi aux thématiques), il constitue un Groupe de recherches rassemblant des laboratoires de toute la France.

Membre du NoST, le CREDIMI participe notamment à un atelier pluridisciplinaire consacré à L' « Homme transformé ou augmenté », dont la première réunion aura lieu à Paris le 14 mars prochain.

✦ Articles, contribution

- *Les commentaires, notes de jurisprudence, sont à retrouver dans les notices bibliographiques des membres du laboratoire sur le site internet du CREDIMI.*

Ali Bencheneb, « L'imprévision dans le nouveau droit des contrats : remarques et questionnements », in C. Jourdain-Fortier et M. Mignot (dir.), *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du droit du commerce international*, Travaux du Credimi, vol. 47, Paris, LexisNexis, 2016, pp. 281 - 302.

Ali Bencheneb, « La distribution du médicament en Algérie », in *Le monopole pharmaceutique et son avenir, Les cahiers de droit de la santé*, LEH édition, 2017 (hors-série).

Ali Bencheneb, « Les conséquences de l'importance de la fonction notariale dans la création d'entreprises en Algérie », *MENA Business law review*, 2016, n°3.

Anne-Laure Cassard-Valembois, « Le verrou de Bercy n'a pas sauté ! », note sur la décision n° 2016-555 QPC du 22 juillet 2016, *AJDA* 2016.1925.

Cécile Chaussard, « L'éthique sportive, fondement de la lutte contre le dopage », communication à la journée d'études *L'éthique en matière sportive*, à paraître aux presses de l'Université Toulouse 1 Capitole en association avec LGDJ sous l'égide de l'Institut Fédératif de la Recherche.

Cécile Chaussard, « La mobilité des fonctionnaires : quelles évolutions, quelles perspectives ? », in *Les trente ans du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales : et après ?*, à paraître aux éditions Eska.

Anne-Sylvie Courdier-Cuisinier, « L'équilibre contractuel ab initio », in *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, dir. C. Jourdain-Fortier et M. Mignot, LexisNexis Litec-CREDIMI, 2016, pp. 173-236.

Anne-Sylvie Courdier-Cuisinier, « Les évolutions relatives au contrat », in « La réforme du droit des obligations : quelles (r)évolutions pour la vente immobilière ? », *Annales des loyers*, 2016, 07-08, pp. 127 et s.

Charlotte Dubois, « Admission du droit à indemnisation de la concubine : la Cour de cassation joue-t-elle un jeu Dangereux ? », commentaire de l'avis de l'avocat général Lindon - Arrêt Dangereux, Ch. mixte, 27 fév. 1970, in *Les grandes conclusions du parquet général de la Cour de cassation*, sous la dir. de R. Salomon, éd. Panthéon-Assas, 2017.

Charlotte Dubois, « Entre tradition et modernité, le Décalogue en contrepoint », *Mélanges en l'honneur du Professeur Yves Mayaud, Entre tradition et modernité : le code pénal en contrepoint*, Dalloz 2017.

Stéphanie Grayot, « L'exception d'inexécution » et « L'exécution forcée en nature », in C. Fortier (dir.), *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, dir. C. Jourdain-Fortier et M. Mignot, LexisNexis Litec-CREDIMI, 2016, pp. 355-373 et pp. 375-396.

Stéphanie Grayot, « Les chargés de TD ne sont pas assimilables aux anciens "chargés de cours" », *JCP éd. G*, 2017, n°42, pp. 1875-1877.

Stéphanie Grayot, « La qualité pour agir en défense des intérêts du justiciable en Belgique », *JCP éd. G*, 2017, n°44, pp. 2001-2003.

Matthieu Guerriaud, « La cellule marquée avec un médicament radiopharmaceutique : quel statut juridique pour cette « chimère » ? » (avec J. Demortiere et B. Collin), *Revue générale de droit médical - Panorama de droit pharmaceutique* 2017(26), pp. 85-98.

Matthieu Guerriaud, « La pharmacovigilance à l'officine, de la définition à la mise en oeuvre », (avec J. Furon, O. Chambin et Y. Michiels), *Actualités Pharmaceutiques*, 2017, 56(571), pp. 24-27.

Matthieu Guerriaud, « Le monopole pharmaceutique français », *Les cahiers de droit de la santé*, 2017, hors-série : *Le monopole pharmaceutique et son avenir*.

Matthieu Guerriaud, « Hypersensibilité immédiate au carboplatine ou à l'oxaliplatine : réintroduction du cisplatine sans tests cutané ? » (avec J. Pasteur, L. Favier, C. Pernot, C. Bernigaud, J. Jouve, C. Lepage, E. Colet), *Revue Française d'Allergologie*, 2017. 57 (3) : p. 251 DOI : <https://doi.org/10.1016/j.reval.2017.02.103>.

Matthieu Guerriaud, « L'émergence des "marques ombrelles" portant sur des médicaments et des dispositifs médicaux frontières : une source d'iatrogénie et une pratique trompeuse », *Revue générale de droit médical - Panorama de droit pharmaceutique 2016*, 2017(24): pp. 237-248.

Matthieu Guerriaud, « Les bronchospasmes iatrogènes », *Actualités pharmaceutiques*, 2016. 55(561), p. 44-46.

Jean-François Hamelin, « Le contrat d'association », in *Les contrats spéciaux et la réforme du droit des obligations*, dir. L. Andreu et M. Mignot, LGDJ, coll. Fond. Varenne, 2017, pp. 261 et s.

Jean-François Hamelin, « L'apport des renoncements successorales à la théorie générale de l'acte juridique et de la loi », in *Renoncements et successions : quelles pratiques ?*, dir. C. Pérès, *Deffrénois* 2016, pp. 269 et s.

Jean-François Hamelin, Rapport sur l'article 1245 de l'avant-projet de loi de réforme de la responsabilité civile, Groupe de réflexion de l'AFDD, juillet 2016, pp. 29 et s.

Jean-François Hamelin, Rapport sur les articles 1246 à 1248 de l'avant-projet de loi de réforme de la responsabilité civile, Groupe de réflexion de l'AFDD, juillet 2016, pp. 34 et s.

Jean-François Hamelin, « La réforme du droit des contrats et le contrat de société », in *Actes*

pratiques et ingénierie sociétaire mai-juin 2016, pp. 7 et s.

Jean-François Hamelin, Fasc. 165-30 - La cession de contrôle, in *J.-Cl. Sociétés*, 31 mars 2016.

Julia Heinich, « Acclimater la révision pour imprévision dans les contrats de droit français », *Gaz. Pal.* 12 juin 2017, n° HS 3, p. 66 et s., in *42e colloque de l'Association Droit & Commerce, Deauville : Un nouveau droit des contrats au service du droit français des affaires*.

Julia Heinich, « La place du droit souple en droit des sociétés », *Ateliers de l'IDA*, 6 avr. 2017, Faculté de droit d'Aix-en-Provence.

Julia Heinich, « La portée du devoir d'information de l'article 1112-1 du Code civil », 33e colloque Jurivision (association des étudiants du Master Juriste d'affaires - CDC), 19 mai 2017, Dijon.

David Jacotot, « Autonomie collective », in *La réception du droit du travail par les milieux professionnels et intellectuels (XIXe – XXe siècles)*, dir. A.-S. Chambost (professeur d'histoire du droit), Actes de colloque, Dijon, Lextenso-éditions, Contextes, culture du droit, à paraître 2017 (13 pages).

Clotilde Jourdain-Fortier, « Les grands enjeux juridiques pour l'industrie pharmaceutique », in *Le Droit économique, support de croissance de l'industrie pharmaceutique ?*, A. Quiquerez (dir.), *RLDA*, juin 2017.

Clotilde Jourdain-Fortier, rapport de synthèse au colloque *L'anticipation de l'inexécution des obligations contractuelles*, revue *DICID*, juin 2017, disponible en ligne (masterdaii-dicid.u-bourgogne.fr/revue/numeros.html).

Clotilde Jourdain-Fortier, « Vers de nouvelles fonctions de la responsabilité civile ? Perspectives d'évolution de la responsabilité civile en droits français et algérien », in *Le Code civil, quarante ans après*, Les annales de l'Université d'Alger 1, 2017, pp. 86-107.

Clotilde Jourdain-Fortier, « Introduction générale aux sanctions de l'inexécution » in *Analyse*

comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international, avec M. Mignot (dir.), LexisNexis, déc. 2016, pp. 331-354.

Clotilde Jourdain-Fortier, « La résolution » in *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, avec M. Mignot (dir.), LexisNexis, déc. 2016, pp 419-479.

Clotilde Jourdain-Fortier, « Vers un marché transatlantique de la santé ou les enjeux du projet de Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP) dans le domaine pharmaceutique », in *Le TTIP - Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement Enjeux et perspectives pour le droit du commerce international*, RIDE, 2016-4, pp. 519-540.

Éric Loquin, « L'apport de la doctrine à la science juridique dans l'arbitrage international », in *Où va l'arbitrage international ?*, F. Osman et C. Yildirir (dir.), LexisNexis, 2017, pp. 23 à 34.

Éric Loquin, « L'énigme de la clause prévoyant que « chacune des parties désignera un arbitre et que les deux arbitres ainsi désignés désigneront le troisième », *Mélange en l'honneur de JJ. Daigre*, Joly, 2017, pp. 35 à 46.

Éric Loquin, « Le principe de loyauté des arbitres », *Liber amicorum Fr. Collard Dutilleul*, Dalloz, 2017, pp. 481 à 490.

Eric Loquin, « La coexistence du droit de l'arbitrage d'investissement avec le droit de l'arbitrage commercial international », in *Vers une lex mediterranea des investissements*, Bruylant 2016, pp. 323 à 335.

Eric Loquin, « Autorité de la chose jugée et concentration des moyens », *Rev. arb.* 2016, 107 à 126.

Eric Loquin, « L'influence des principes directeurs du droit du commerce international sur les principes généraux du droit des contrats consacrés par la réforme du droit français des contrats », in *analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, Cl. Jourdain- Fortier et

Marc Mignot (dir.), Travaux du CREDIMI, vol. 47, LexisNexis, 2016, pp. 13 et suiv.

Fanny Malhière, « Les méthodes de rédaction des décisions de justice en droit administratif », communication au colloque annuel de l'Association Française de Droit Administratif, Rennes, *Les méthodes en droit administratif*, 8 juin 2017, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, à paraître.

Sébastien Manciaux, « Le pouvoir conféré à chaque partie dans le nouveau droit français des contrats : l'éclairage du droit international », in *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, sous la direction de Clotilde Jourdain-Fortier et Marc Mignot, Travaux du Credimi, vol. 47, LexisNexis, 2016, pp. 35-57.

Sébastien Manciaux, « La régulation d'origine privée des opérations d'investissement », in *Le droit des investissements internationaux : perspectives croisées*, sous la direction de Sabrina Robert-Cuendet, Bruylant, 2017, pp. 171-190 ;

Sébastien Manciaux, Note sous la décision *Fosmax LNG* rendue le 9 novembre 2016 par le Conseil d'Etat, *Journal du droit international*, n° 1, 2017, pp. 173-196 ;

Arlette Martin-Serf, Fasc.2310 : 2018 – « Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire. Mesures et actes conservatoires ».

Arlette Martin-Serf, « La médiation bancaire et financière », in *La médiation de la consommation*, LexisNexis, 2017, p.55.

Arlette Martin-Serf, « Les aides publiques à l'épreuve du droit européen et du droit des entreprises en difficulté », in *Mélanges Jean-Luc Vallens*, Joly éditions, 2017, p.319.

Arlette Martin-Serf, Fasc.41-72 : 2017 – « Administration de la personne morale ».

Arlette Martin-Serf, Fasc.41-60 : 2017 – « Effets à l'égard des créanciers prêteurs de capitaux ».

Arlette Martin-Serf, Fasc.41-45 : 2017 – « Effets à l'égard de la personne morale ».

Arllette Martin-Serf, Fasc. 2396 : 2017 – « Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire. Effets à l'égard des créanciers obligataires et autres prêteurs de capitaux ».

Arllette Martin-Serf, Fasc.2205 : 2017 – « Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire. Voies de recours ».

Arllette Martin-Serf, Fasc.41-70 : 2016 – « Personnel de la procédure ».

Arllette Martin-Serf, Fasc.41-10 : 2016 : Conditions de fond. Personnes morales ».

Arllette Martin-Serf, Fasc.2200 : 2016 – « Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire. Règles générales de compétence ».

Juliette Morel-Maroger, « La compliance financière, les enseignements de l'affaire BNP-Paribas », in *Compliance : entreprise, régulateur et juge*, Dalloz, Coll. Régulation, à paraître.

Juliette Morel-Maroger, « Réflexions autour des évolutions récentes de l'environnement normatif international des activités bancaires et financières », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Jean-Jacques Daigre*, Paris, Joly éditions, 2017, pp. 725-734.

Juliette Morel-Maroger, « L'apport des fintechs au droit bancaire : Les nouveaux risques, La protection de la vie privée et des données personnelles de l'utilisateur du secteur bancaire », *RDBF* janvier-février 2017, dossier 8.

Juliette Morel-Maroger, « Que retenir des sanctions infligées par les autorités américaines au Crédit Agricole? », *RISF* 2016/1.

Isabelle Moine-Dupuis, « Le "reste à charge", participation du patient aux frais d'acquisition des produits de santé » (avec C. Maurain), *RDSS*, 2017, pp. 175 et s.

Isabelle Moine-Dupuis, « Commerce juridique », in *Dictionnaire des biens communs*, dir. M. Cornu, F. Orsi, J. Rochfeld, PUF, 2017.

Isabelle Moine-Dupuis, « Les juristes des années trente et la question des droits du réalisateur d'œuvres cinématographiques : une approche

juridico-historique, à travers l'exemple de l' "affaire" de La Croisière jaune (1931-1934) » (avec I. Marinone, maître de conférences en histoire du cinéma), *Cahiers du Droit*, vol. 58, n°1-2, mars-juin 2017, pp. 163-202.

Isabelle Moine-Dupuis, « Malfaçon n'est pas contrefaçon : les conséquences pénales des défauts non-intentionnels dans la fabrication et la distribution des médicaments » (avec O. Andriollo, conseiller ordinal pharmacien) », in *Mélanges en l'honneur de Michel Bélanger*, LEH, 2016, pp. 331-347.

Stéphane Prieur, « Le domaine de la médiation de la consommation », in *La médiation de la consommation*, LexisNexis, décembre 2017, p. 43.

Stéphane Prieur, « Le vice de violence dans la réforme française du droit des contrats », in *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du droit du commerce international*, Cl. Jourdain-Fortier et Marc Mignot (dir.), Travaux du CREDIMI, vol. 47, LexisNexis, 2016, pp. 115 à 147.

Stéphane Prieur, « Introduction aux vices du consentement dans la réforme française du droit des contrats », *Revue Droit international, commerce, innovation et développement*, septembre 2017, disponible en ligne (masterdaii-dicid.u-bourgogne.fr/revue/varietes.html).

Emmanuel Py, « Les limites et exceptions aux prérogatives conférées par le brevet : analyse sous l'angle des fonctions du brevet », in *Inovação, Propriedade Intelectual e Livre Concorrência*, João Marcelo de Lima Asafim (ss. dir), Lumen Juris, 2017, Rio de Janeiro, pp. 5 à 27.

Emmanuel Py, « Limitation du brevet », *Juris-Classeur Brevets*, fasc. 4496, à paraître.

Emmanuel Py, « Nouveauté », *Juris-Classeur Brevets*, J. Schmidt, refonte, à paraître.

Gérald Simon, « L'agrément des fédérations sportives n'est plus un acte réglementaire », note sous Conseil d'État, 31 mai 2017 et 26 avril 2017, *AJDA* 2017, p. 1629.

Gérald Simon, « Qui est l'organisateur de l'Euro 2016 ? », dossier « L'EURO 2016 à l'épreuve du droit », *AJDA* 2016, p. 1217.

Gérald Simon, « Un Euro des temps de crise ? » dossier « L'EURO 2016 à l'épreuve du droit », *AJDA* 2016, p. 1216.

Vincent Thomas, « La reconstitution des capitaux propres de la société en sauvegarde ou en redressement judiciaire », in *Droit des sociétés et procédures collectives*, L'Harmattan, coll. droit privé et sciences criminelles, dir. L.-C. Henry, 2018, pp. 101-117.

Vincent Thomas, « Indépendance et impartialité du médiateur de la consommation », in *La médiation de la consommation*, actes du colloque CREDIMI-Jurivision du 14 mai 2016, Dijon, CREDIMI-LexisNexis, décembre 2017, pp. 117-130.

Vincent Thomas, « La représentation des sociétés à l'épreuve des nouvelles dispositions du Code civil relatives à la capacité et à la représentation », *RJCom.* 2017, n° 1, janv.-févr., pp. 134-146.

Vincent Thomas, « La représentation », in *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international*, recherche collective du CREDIMI, CREDIMI-LexisNexis, 2016, dir. Pr. C. Fortier et Pr. M. Mignot, p. 59-78 ;

Hélène Tourard, « La mise en œuvre de la solidarité dans la politique migratoire de l'Union européenne », in *Les flux migratoires au sein de l'Union européenne*, sous la direction de Philippe Icard et Juliette Olivier-Leprince, Bruylant 2017, pp. 25-48.

Catharine Titi, « International Investment Law » numéro spécial de la revue : *Brazilian Journal of International Law (Revista de Direito Internacional)* 14 (2), 2017 (dir. avec H. Ascensio et N. Monebhurrn).

Catharine Titi, « Aspects of the EU's Responsibility in International Investment Disputes », in Marise Cremona, Anne Thies and Ramses A. Wessel (dir.), *The EU and International Dispute Settlement*, Hart Publishing, 2017, pp. 83-98.

Catharine Titi, « A Stronger Role for the European Parliament in the Design of the EU's Investment Policy as a Legitimacy Safeguard », *Columbia FDI Perspectives*, No. 209, 25 septembre

2017.

Catharine Titi, « Non-Adjudicatory State-State Mechanisms in Investment Dispute Prevention and Dispute Settlement: Joint Interpretations, Filters and Focal Points », in Hervé Ascensio, Nitish Monebhurrn et Catharine Titi (dir.), *International Investment Law*, numéro spécial de la revue : *Brazilian Journal of International Law (Revista de Direito Internacional)* 14 (2), 2017.

Catharine Titi, « International Dispute Settlement in Cultural Heritage Law and in the Protection of Foreign Investment: Is Cross-Fertilisation Possible? » *Journal of International Dispute Settlement* 8 (3), 2017, pp. 535-556.

Catharine Titi, « The Right of the Host State to Regulate Water Services », in Julien Chaisse (dir.) *Charting the Water Regulatory Future: Issues, Challenges and Directions*, New Horizons in Environmental and Energy Law series, Edward Elgar Publishing, 2017, pp. 91-104.

Catharine Titi, « Most-Favoured-Nation Treatment, Survival Clauses and Reform of International Investment Law », *Journal of International Arbitration* 33 (5), 2016, pp. 425-440.

Catharine Titi, « Overview of Recent ISDS Developments involving Latin America », *Transnational Dispute Management Special Issue on Latin America* vol. 2 (dir. I. Torterola et Q. Smith) (avec Katia Fach Gómez, à paraître 2016/2017, mis en ligne le 8 septembre 2016).

Catharine Titi, « El centro de solución de controversias en materia de inversiones de Unasur », *Investment Treaty News* 7 (3), août 2016 (avec Katia Fach Gómez).

Catharine Titi, « UNASUR Centre for the Settlement of Investment Disputes: Comments on the Draft Constitutive Agreement and Le Centre de règlement des différends relatifs aux investissements de l'UNASUR : Commentaires sur le projet de texte de l'Accord constitutif », *Investment Treaty News* 7 (3), août 2016

Catharine Titi, « The Forced Co-existence of Trade and Investment Provisions in Preferential Trade and Investment Agreements and the Regulatory Architecture of the Systems of Trade and

Investment Law », in A. Reinisch, M. Footer et C. Binder (dir.), *International Law and... Select Proceedings of the European Society of International Law*, 2014, Hart Publishing, 2016, pp. 183-193.

Catharine Titi, Recent Developments in International Investment Law, in C. Herrmann, M. Krajewski et J. P. Terhechte (dir.) *European Yearbook of International Economic Law 2016*, Springer, 2016, pp. 703-731.

Régis Vabres, « Les aspects fiscaux de la cession de dette », *Dr. fiscal* n°8, 2017, p. 20.

Régis Vabres, « Les aspects fiscaux de la cession de dette », *Dr. fiscal* n°8, 2017, p. 20.

Régis Vabres, « Ubérisation de l'économie et droit fiscal », Dalloz IP/IT, juill. 2017, p. 375 (Colloque CEDAG, Paris Descartes).

Régis Vabres, « Le financement participatif saisi par le droit fiscal », *Dr. patr.* mai 2017, p. 42 (Colloque IRDAP Bordeaux).

Régis Vabres, « La loi du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport et les sociétés sportives : nouvelle mesure en faveur des groupes sportifs », *Dr. sociétés*, avr. 2017, p. 4

Lucie Watrin, « Les biens qui échappent au gage commun des créanciers », in A. Cerati-Gauthier et V. Perruchot-Triboulet (dir.), *Les procédures collectives complexes*, Lextenso, 2017, p. 151.

➤ Ouvrages du CREDIMI

- ✦ **Le nouveau code mondial antidopage – Evolutions et perspectives, sous la direction de Cécile Chaussard et Thierry Chiron, LexisNexis, 2016, vol. 45**

La nouvelle version du code mondial antidopage (CMAD) Lest entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Outil central de la lutte contre le dopage pour les fédérations sportives internationales et nationales ainsi que pour les États, le CMAD a été révisé avec la ferme volonté d'intensifier la lutte et d'en renforcer l'efficacité.

À cette fin, de nouveaux dispositifs ont été mis en place : nouveaux comportements interdits, méthodes de détection et de caractérisation des faits de dopage élargies, preuve des violations des règles antidopage facilitée, sanctions plus flexibles...

Comment ces nouvelles dispositions du CMAD, qui demeure un instrument juridique international sans effet direct, vont-elles être transposées et appliquées par le mouvement sportif et par les gouvernements ? Ces nouveaux dispositifs ne se heurtent-ils pas à des limites scientifiques et juridiques, notamment en droit français et européen, fragilisant les procédures disciplinaires et pénales engagées contre les sportifs ? La prévention des conduites dopantes, très peu abordée par le CMAD, ne constitue-t-elle pas une perspective d'évolution à développer face au bilan décevant des procédures existantes de contrôle et de répression du dopage ?



Quelques-unes des questions auxquelles s'efforceront de répondre les participants à ce colloque organisé à l'initiative de Cécile Chaussard et de Thierry Chiron, par le Laboratoire de Droit du Sport (CREDIMI). Pour présenter ces sujets, le colloque réunit un panel de professionnels issus tant des instances étatiques (Ministère et Agence française de lutte contre le dopage), que des fédérations sportives, de la communauté scientifique et encore de celle des juristes, universitaires et praticiens.

- Fiche technique de l'ouvrage
112 pages – 23,00 € - ISBN 9782711026166
A commander aux **Editions LexisNexis**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15

★ **Le règlement des différends dans l'industrie spatiale, sous la direction de Laurence Ravillon, LexisNexis, 2016, vol. 46.**

Le contentieux de l'industrie spatiale, longtemps peu abondant, a pris de l'ampleur avec le développement des activités spatiales commerciales. On peut l'appréhender aujourd'hui dans toute sa diversité : diversité des acteurs impliqués et des matières soumises à l'analyse des juridictions étatiques et arbitrales.

Ce contentieux porte en lui un certain nombre de spécificités, en particulier parce que les objets spatiaux, une fois dans l'espace extra-atmosphérique, sont inaccessibles à l'homme, et que toute difficulté portée devant les juridictions supposera une analyse des données recueillies par les stations sol, analyse complexe, qui mêlera systématiquement droit et technique.



Les spécificités sont donc relatives à une gestion des risques hors norme, atypique et à un apport de la preuve passablement plus compliqué que dans les autres secteurs du commerce international.

L'arrière-plan de ces activités, même commerciales et largement privatisées, est très marqué par les risques liés à l'exportation des biens spatiaux, considérés comme des biens à usage dual. Cet arrière-plan explique aussi le culte de la confidentialité qui entoure le contentieux et le fait que peu de travaux aient été consacrés à ces aspects, en particulier sous l'angle du droit privé.

Ce colloque a pour objectif de remédier à cette lacune, en abordant la question sous l'angle du droit international public, mais aussi et surtout du droit privé, et du droit des contrats internationaux et de l'arbitrage international en particulier, grâce à la participation de praticiens et d'universitaires.

- Fiche technique de l'ouvrage
346 pages – 45,00 € - ISBN 9782711025206
A commander aux **Editions LexisNexis**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15

- ✦ **Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international, sous la direction de C. Jourdain-Fortier et de M. Mignot, LexisNexis, 2016, vol. 47.**

L'ouvrage vise à commenter, dans un esprit comparatif, le droit français des contrats réformé par l'ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 avec les sources du droit du commerce international et plus précisément avec les règles matérielles de ce droit (Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises, principes d'Unidroit sur les contrats commerciaux internationaux principalement). Des comparaisons sont également menées avec les Principes européens du droit du contrat et des droits étrangers, anglo-saxon notamment.

Les opérateurs du commerce international peuvent en effet soumettre leur contrat à un droit national déterminé ou à des règles matérielles issues de Conventions internationales spécialement créées pour régir les relations internationales. Ces règles matérielles posent des solutions directement applicables au fond. Elles présentent la particularité d'être particulièrement adaptées aux échanges économiques internationaux. Leur contenu est finalisé parce que tourné vers la satisfaction des intérêts du commerce international.

Néanmoins, le droit national conserve une certaine importance pour plusieurs raisons. D'abord, les opérateurs du commerce international connaissent bien son contenu et s'y réfèrent par habitude ou facilité. Ensuite, le droit d'origine internationale peut être mal appliqué par le juge national, peu familiarisé avec des concepts et catégories originaux. Enfin, les règles matérielles issues des Conventions internationales ne couvrent pas l'ensemble des questions juridiques susceptibles de se poser et le droit national demeure d'application subsidiaire sur des questions importantes. Plutôt que de morceler le droit applicable au contrat en choisissant de le soumettre pour partie à un droit matériel d'origine internationale et pour partie à un droit national d'application résiduelle, les opérateurs font fréquemment le choix de le soumettre entièrement à un droit national déterminé. Il faut se rappeler que les parties à un contrat international ont la liberté de choisir le droit national qu'elles veulent, pratiquement sans aucune restriction. Le droit français aura ainsi une chance d'être choisi s'il apparaît meilleur que les droits étrangers avec lesquels il sera nécessairement comparé.



- Fiche technique de l'ouvrage
564 pages – 60,00 € - ISBN 9782711026555
A commander aux **Editions LexisNexis**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15

★ **La lutte contre le dopage - L'essentiel du droit**, par C. Chaussard et T. Chiron (avec la contribution de J.-F. Vilotte), LexisNexis, 2016, vol. 48.

La troisième révision du Code mondial antidopage et son application à partir de janvier 2015 ont marqué une nouvelle évolution du cadre juridique de la lutte contre le dopage. Cet ouvrage, conçu comme un guide juridique de la lutte contre le dopage présentant l'essentiel du droit applicable et à jour des dernières actualités, a dès lors pour ambition de proposer une approche globale d'un système juridique original : fondé sur un texte de droit privé élaboré au niveau international - le Code mondial antidopage - le cadre juridique de la lutte contre le



dopage est constitué par un corpus de règles issues de la « transposition » dudit Code assurée tant par les États que par les organisations sportives internationales et nationales signataires de ce Code.

Cet ouvrage vise ensuite à présenter une application nationale des principes fixés par le Code mondial antidopage en prenant pour illustration le système français de lutte contre le dopage humain et animal : précurseurs en matière de lutte contre le dopage, les pouvoirs publics français ont en effet créé un cadre juridique complexe au sein duquel les compétences et responsabilités sont réparties entre les fédérations sportives Françaises et Internationales, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et le ministère des sports. En outre, la France a choisi de combattre le dopage sur deux fronts : ceux de la répression disciplinaire et pénale. Ces deux systèmes de répression, s'ils sont complémentaires, sont également parfois concurrents. C'est pourquoi cet ouvrage s'attache à décrire leurs caractéristiques respectives mais aussi à analyser leurs points de contact.

Enfin, cet ouvrage souhaite éclairer les lecteurs à propos de certaines difficultés et interrogations soulevées par le cadre juridique actuel de la lutte contre le dopage notamment au regard des aspects scientifiques du dopage et des atteintes portées aux libertés individuelles des sportifs.

- Fiche technique de l'ouvrage
372 pages – 45,00 € - ISBN 9782711026753
A commander aux **Editions LexisNexis**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15

★ **La médiation de la consommation, par V. Thomas, LexisNexis, 2017, vol. 49.**

L'ouvrage recense les actes du colloque sur la médiation de la consommation, organisé à Dijon le 13 mai 2016 par le Master Juriste d'affaires, Commerce-Distribution-Consommation (CRE-DIMI) et l'association de ses étudiants Jurivision.

L'objectif de cette journée de réflexion était de confronter les approches théoriques et pratiques du nouveau régime de la médiation de la consommation, transposé de la directive 2013/11/UE du 21 mai 2013 par l'ordonnance du 20 août 2015 dans le code de la consommation. L'originalité de la médiation de la consommation se manifeste de plusieurs façons.

Tout d'abord, elle est un droit pour les consommateurs et une obligation pour les professionnels.

Ensuite, ces derniers en assument exclusivement le coût, mais ils ont la faculté de créer leur propre service de médiation, soit en interne, soit en recourant à des structures associatives auxquels ils adhèrent.

Enfin, la médiation de la consommation fait l'objet d'un régime procédural qui confère au médiateur un statut et des obligations proches de ceux du juge. Les contributeurs, universitaires, médiateurs, avocats, représentants des associations de consommateurs, livrent leur analyse critique de la médiation de la consommation en abordant deux principales questions : celle du recours à la médiation de la consommation, dont le domaine n'est pas toujours évident à délimiter, et celle de sa qualité qui, si elle fait défaut, risque de détourner les consommateurs de ce nouveau mode de règlement des litiges de la consommation.



- Fiche technique de l'ouvrage
148 pages – 39,00 € - ISBN 9782711029020
A commander aux Editions LexisNexis Litec
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15

- ✦ **Introduction à la règle de droit en Algérie**, par A. Bencheneb, GAIA édition, 2017, 2ème éd.

Cette seconde édition de l'introduction générale à la règle de droit en Algérie est une version actualisée au 31 décembre 2016 de la première édition de l'ouvrage parue en 2012. Elle est également considérablement augmentée de données qui montrent que le droit plus qu'une technique est aussi une culture.

Si en cela un système juridique ne vaut que par son application, il est aussi une représentation du monde par le biais de règles qui concernant les personnes, les biens et les litiges. Pour cette raison, « une introduction au droit » est plus qu'une introduction et ne s'adresse pas seulement aux apprentis juristes et pas davantage aux juristes confirmés.



- Fiche technique de l'ouvrage
492 pages – 1275 Dinars Algériens - ISBN 9789931583066
A commander aux **Editions Gaïa**
01 Djenane Achabou, Cheraga / Alger
16002 Alger

★ **Droit financier, par Thierry Bonneau, Pauline Pailler, Anne-Claire Rouaud, Adrien Tehrani, Régis Vabres, 1^{ère} édition, LGDJ, 2017**

Les changements terminologiques - on ne parle plus de droit boursier, mais désormais de droit financier - traduisent des changements fondamentaux. Ceux ayant affecté les marchés financiers, dont la régulation et la supervision ont profondément évolué depuis la fin des années 1980, la construction européenne et la crise de 2008 ayant eu incontestablement une incidence qui dépasse d'ailleurs les seuls marchés pour affecter la société française tout entière, ont été à cet égard considérables. Une observation similaire est exacte à propos des nouvelles technologies qui ont transformé les pratiques sur les marchés financiers.



L'ouvrage, qui prend en compte tant le contexte national que les contextes européen et international, a pour objectif de présenter les principales règles applicables aux autorités (AMF et ESMA), marchés (plates-formes de négociation, processus de marché), abus de marché (opérations d'initié et manipulations de cours), émetteurs et professionnels (PSI, chambres de compensation et dépositaires centraux), produits (titres financiers tels que les actions et les obligations ainsi que les contrats financiers), information (prospectus), opérations (introduction en bourse et OPA), gestion collective (OPCVM et FIA) et fiscalité. La matière étant d'une complexité croissante en raison de la diversité (internationale, européenne et française) et du volume (des milliers de pages !) des sources, la démarche a été de hiérarchiser les notions exposées afin de faciliter l'appréhension de la matière. L'ob-

jectif a été également de donner un grand nombre d'informations et d'exprimer des positions afin que l'ouvrage puisse être utile tant aux professionnels qu'aux étudiants.

L'ouvrage est à jour des dernières réformes, en particulier des ordonnances des 22 juin et 4 octobre 2017 qui ont réformé le cadre juridique de la gestion collective ainsi que de l'ordonnance du 10 mai 2017 relative aux émissions obligataires et du règlement prospectus du 14 juin 2017.

- Fiche technique de l'ouvrage
1056 pages – 49,00 € - ISBN 9782275051451
A commander aux **Editions LGDJ**
20 Rue Soufflot,
75005 Paris

★ **Droit des entreprises en difficulté**, par André Jacquemont, Thomas Mastrullo, Régis Vabres, 10ème édition, LexisNexis, 2017

A jour des dernières réformes :

- Loi Justice du XXIe siècle
- Réforme du droit des contrats
- Loi Sapin II

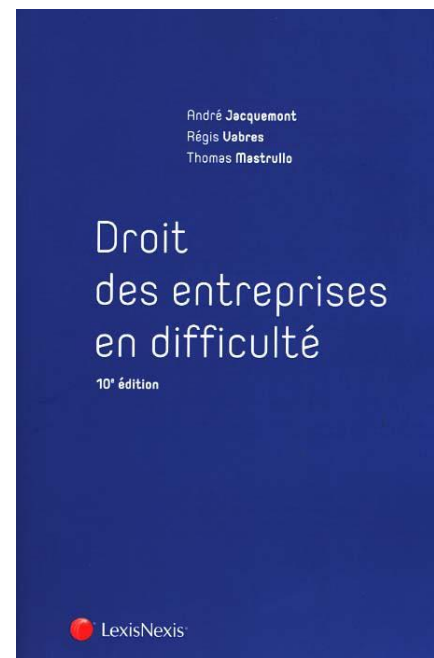
Deux nouvelles parties : contexte international et aspects fiscaux.

Le droit des entreprises en difficulté est au cœur de l'activité économique et sociale. Il s'adresse à la fois aux débiteurs dont l'entreprise est en difficulté ou, souvent, en situation désespérée, à leurs créanciers qui vont être soumis à une discipline collective au service de la sauvegarde de l'entreprise ou de sa liquidation ainsi qu'aux salariés dont l'emploi et le paiement des salaires se trouvent fragilisés.

Vous trouverez ainsi dans cet ouvrage toutes les réponses à vos questions sur :

- La prévention et le traitement amiable des difficultés : Procédures d'alerte • mandataire ad hoc • Procédure de conciliation
- L'ouverture des procédures collectives : Débiteurs concernés • Décision du tribunal
- La sauvegarde et le redressement du débiteur : Période d'observation • Détermination du patrimoine du débiteur • Plan de sauvegarde et plan de redressement
- L'échec ou l'impossibilité du redressement du débiteur : Dessaisissement du débiteur • Réalisation des actifs • Apurement du passif • Liquidation judiciaire simplifiée • Rétablissement professionnel
- Le sort des dirigeants et des salariés : Responsabilité et sanctions des dirigeants Licenciements économiques • Garanties de paiement des créances salariales
- L'entreprise en difficulté dans un contexte international : Droit commun de la faillite internationale • Droit européen des procédures d'insolvabilité
- Les aspects fiscaux : Résultat fiscal • Déclaration et recouvrement des créances • Attractivité fiscale de l'entreprise en difficulté

- Fiche technique de l'ouvrage
832 pages – 40,00 € - ISBN 9782711028221
A commander aux **Editions LexisNexis**
Service des commandes
141 rue de Javel
75747 PARIS Cedex 15



La formation au C.R.E.D.I.M.I.

✦ La vie du master 2 Droit des affaires internes et internationales (ancien Juriste d'affaires international recherche)

Les étudiants du master ont renoué avec la tradition consistant en l'organisation annuelle d'une journée d'étude sur un thème en lien avec leurs enseignements.

C'est ainsi que s'est tenue à Dijon le 10 juin 2016 une première journée sur « **La sécurité juridique dans les contrats d'affaires : aspects internationaux** », organisée par les étudiants de la promotion 2015-2016, en l'honneur du professeur Eric LOQUIN qui prenait cette année là sa retraite. En présence du professeur Thomas CLAY, « invité mystère » de cette journée, venu spécialement et secrètement rendre hommage au professeur Eric LOQUIN, les participants ont pu échanger sur les solutions permettant l'adaptation des contrats d'affaires aux risques actuels.

La promotion suivante 2016-2017 a choisi, quant à elle, de consacrer sa journée d'étude du 23 juin 2017 au thème de l' "**Anticipation de l'inexécution**" envisagée tant d'un point de vue substantiel (au regard des nouveaux mécanismes issus de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats mais également du droit comparé et notamment de la *common law*) que processuel. Ce fut notamment l'occasion d'inviter à Dijon quelques-uns des membres associés au laboratoire du CREDIMI, parmi lesquels Leonardo VALLADARES, professeur assistant à l'Université d'Anglia Ruskin, en Angleterre, désormais professeur assistant à l'Université de Londres, mais également Madame Séverine MENETREY, Assistant Professeur à l'Université de Luxembourg, ainsi que Monsieur Marc MIGNOT, Professeur à l'Université de Strasbourg.



Quant à la promotion nouvelle 2017-2018, cette "nouvelle cuvée dijonnaise" accueille à la fois des juristes de droit international mais également de droit interne des affaires, le master 2 Juriste d'affaires international s'étant transformé en Master 2 Droit des affaires Internes et Internationales (DAII). L'ouverture et l'interdépendance entre juristes de droit interne et de droit international des affaires caractérisent, à l'image des évolutions au sein du centre de recherche du CREDIMI, cette nouvelle promotion qui organisera sa journée annuelle de colloque sur le thème de "**L'entreprise et les données personnelles**".

On signalera enfin la création d'un site Internet (<http://masterdaii-dicid.u-bourgogne.fr>) couplant le master 2 DAII avec la revue électronique DICID (*Droit international, commerce, innovation et développement*) du CREDIMI, expression des liens profonds, inextricables, entre la recherche et l'enseignement supérieur. Car il faut rappeler aux étudiants que l'enseignement dispensé au sein des facultés doit être le résultat de la recherche scientifique menée par les enseignants-chercheurs, lesquels se voient investis de la plus haute fonction de former les chercheurs de demain. Initier les étudiants apprentis chercheurs à la production de connaissances scientifiques, *via* leur participation à une revue internationale à la fois savante (avec des contributions de chercheurs reconnus) et "apprenante", est apparue comme une démarche des plus naturelles.

★ **La vie du master 2 Juriste d'affaires international (professionnel)**

Les 19 étudiants actuellement en Master 2 Juriste d'affaires international ont choisi de donner le nom de Laurence RAVILLON à leur promotion pour rendre hommage à celle qui pendant tant d'années a donné beaucoup de son temps et de son énergie à ce diplôme, dispensant conseils, dynamisme et affection à de nombreuses générations d'étudiants qui n'ont d'ailleurs pas manqué de témoigner en ce sens à l'annonce de son décès.

Laurence aurait d'ailleurs été fière de la promotion 2017-2018 qui fait preuve d'un bel allant dans l'organisation des événements qui viennent rythmer la période de présence des étudiants à Dijon, avant leur départ en stage début avril.

Se sont en effet succédés :

- le vendredi 12 janvier *La journée des métiers du droit des affaires internationales* pendant laquelle une douzaine d'anciens du Master sont venus échanger avec les étudiants intéressés, à commencer par ceux du M2 JAI, sur leur métier, leur parcours. L'occasion de revoir des anciens et anciennes, dont une qui n'était plus revenue à la Faculté de droit de Dijon depuis l'obtention de son Master en 1988, et qui est actuellement responsable des marques agro-alimentaires chez Nestlé à Vevey ;

- le vendredi 2 février *Le repas des anciens* organisé au Restaurant le Baron à Paris, nouvelle occasion pour échanger avec des anciens (nous étions plus d'une cinquantaine) dans une ambiance conviviale très appréciée de tous ;



- le vendredi 2 mars, *organisation d'un colloque* à Dijon sur le thème « Brexit et Catalogne : conséquences et enjeux pour les sociétés ». Cela faisait une bonne dizaine d'années que les étudiants du M2 JAI n'avaient plus organisé de colloque. La tradition est donc reprise avec l'aide du professeur Arlette MARTIN-SERF qui continue à apporter ses lumières et son énergie communicative aux nouvelles promotions.

Si l'on ajoute à cela la réfection du site internet de l'AJAI (Association des Juristes d'Affaires Internationales, <http://blog.u-bourgogne.fr/master-ajai/>), la mise à jour de l'annuaire de l'association, la participation de plusieurs étudiants au Moot de Vienne (v. ci-après) ou aux entrepreneuriales, on constatera aisément que les étudiants de la promotion Laurence RAVILLON font preuve d'un bel esprit de groupe et de dynamisme, autant de qualités importantes à cultiver pour la construction de leur parcours professionnel.

★ La participation des étudiants des masters JAI et DAII aux concours de plaidoirie

Pour la quatrième fois (2013, 2015, 2017 et 2018), les étudiants du master JAI et du DAII s'engagent ensemble dans le **concours Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot** de Vienne (Autriche), concours d'arbitrage commercial international très réputé qui se déroule en langue anglaise et opposait, en 2017, 298 équipes universitaires en provenance de soixante pays.

Une équipe de six étudiants représentera, cette année encore, l'Université de Bourgogne, pour le plus grand bonheur de l'équipe enseignante qui les incite vivement à participer à cet événement extrêmement formateur.

Après un long travail sur le cas pratique proposé au mois d'octobre, les étudiants ont rédigé en anglais un mémoire en demande et un mémoire en défense, et s'attellent désormais à préparer leurs plaidoiries ; il ne leur restera ensuite plus qu'à monter dans l'avion pour aller défendre, le plus haut possible, les couleurs de l'université de Bourgogne, de ses masters et du CREDIMI !

Ci-dessous une photo de l'équipe dijonnaise qui a participé au concours 2017.



★ **La vie du master 2 Juriste d'affaires Commerce-Distribution-Consommation – Le mot de Charles Bugnot, Président de l'association Jurivision en 2016-2017**

Notre formation se distingue par l'alternance qui est centrale dans le dispositif pédagogique. Seize étudiants faisaient partie de la promotion 2016-2017 « Jacques Mestre » et nous étions tous dans des services juridiques d'entreprises et secteurs différents (assurance, grande distribution, expertise comptable...).



Témoignage du sérieux et de l'investissement de ses étudiants, professeurs et de son directeur, Monsieur le Doyen Vincent THOMAS, ce master a été classé parmi les quinze meilleurs Master de Droit des affaires par le guide EDUNIVERSAL/SMBG en 2016 et 2017.

Notre association Jurivision vise à promouvoir la formation dispensée en lui donnant un rayonnement local et national. Chaque année, plusieurs projets sont organisés par elle et pour 2016-2017 :

- Le 14 octobre 2016 a été organisé un colloque sur « **le droit des sociétés et la réforme du droit des contrats** ». Des universitaires et avocats de grand renom sont intervenus à l'occasion de cette manifestation dirigée par Monsieur le Doyen **Vincent THOMAS** et Madame le Professeur **Julia HEINICH**. Je pense, entre autres, à Monsieur le Doyen Jacques MESTRE, Monsieur le Professeur Alain COURET, Madame le Professeur Isabelle URBAIN-PARLEANI ou encore Monsieur le Professeur Alexis CONSTANTIN. Les actes de ce colloque ont été publiés à la *Revue de Jurisprudence commerciale* (2017, n° 1).
- Le 10 novembre 2016, nous avons organisé un petit déjeuner juridique à la Cour d'appel de Dijon. Celui-ci avait pour thème « *le rôle du Ministère public en droit des affaires* ». A cette occasion, nous avons pu échanger durant toute une matinée avec Monsieur Philippe CHASSAIGNE, Avocat général à la Cour d'appel de Dijon.



- Le 19 mai 2017, nous avons organisé le plus gros évènement Jurivision de l'année : le 33e colloque Jurivision à la CCI de Côte-d'Or. Cet évènement, dirigé scientifiquement par Monsieur Jean-Marie GARINOT, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI, avocat, et présidé par Madame le Professeur Arlette MARTIN-SERF, avait pour thème « *La formation du contrat, entre secret des affaires et devoir d'information* ». En cela, en décidant d'opter pour un sujet on ne peut plus d'actualité, Jurivision restait fidèle à son credo : « *Le droit évolue, ne vous laissez pas surprendre !* ».



- En juin 2017, nous avons eu la chance de visiter la Cour de cassation à Paris avec un guide exceptionnel puisqu'il s'agissait de Monsieur Daniel TRICOT, Président honoraire de notre association.
- Enfin, la remise des diplômes de notre formation a lieu en novembre 2017. Tous les membres de la promotion se sont vus remettre leur diplôme, en présence de notre parrain : Monsieur le Doyen Jacques MESTRE.

Chaque année, un nouveau bureau, de nouvelles idées mais toujours autant de motivation !

★ La vie du Master 2 Professions Juridiques du Sport



Association Lex Sportiva

Anciens du Master 2
Professions Juridiques du Sport
Université de Bourgogne

associationlexsportiva@gmail.com

Le Master II « Professions juridiques du sport », rattaché au **CREDIMI**, forme depuis 2005 des juristes spécialisés dans le domaine sportif, lesquels sont de plus en plus sollicités par les divers acteurs du sport, qu'il s'agisse des clubs, des fédérations, nationales et internationales, des sportifs ou encore des autorités publiques.

Certains anciens du Master ont développé de manière particulièrement dynamique une association regroupant les étudiants de chaque promotion, la **Lex Sportiva**, qui participe aux jurys de sélection des nouveaux étudiants et à la remise des diplômes, offre aux étudiants du Master un soutien constant et un réseau particulièrement efficace et organise chaque année des manifestations autour des problématiques d'actualité en droit du sport, notamment sous la forme des cafés juridiques :

- le 27 mars 2015, un café juridique a porté sur le thème du **dopage dans le sport amateur** en présence de **Cécile CHAUSSARD**, co-directrice actuelle du Master, **Loïc BUET**, alors juriste de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et membre de l'Association Lex Sportiva, et **Anne-Sophie THEBAULT**, Directrice Juridique et Administrative de la Fédération Française d'Athlétisme
- le 7 avril 2016, un café juridique a porté sur le thème des **paris sportifs** en présence de **Gérald SIMON**, directeur du Master et du Laboratoire de droit du sport de Dijon, de **Laetitia KLEMISCH**, Juriste-enquêteur de l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne et membre de l'Association Lex Sportiva et de **Cécile MANTEL**, Responsable juridique de la Fédération française de Handball ;
- le 17 mars 2017, un café juridique a porté sur le thème des **partenaires sociaux dans le sport** en présence de **David JACOTOT**, co-directeur actuel du Master, de **Camille DELZANT**, Juriste à l'Union Nationale des Footballeur Professionnel et Membre de l'Association Lex Sportiva et de **Lola PIERRÈS**, Déléguée Générale Syndicat National des Administratifs et Assimilés du Football

➤ le 23 mars 2018 se tiendra le :

5^e CAFÉ JURIDIQUE DU SPORT

**L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LE NOUVEAU DÉFI DES CLUBS PROFESSIONNELS**

Audrey AIT AMARA
Adjointe au Chef du Bureau des Affaires Juridiques
Direction Jeunesse et Sports - Ville de Paris

Alain BELSOEUR
Président Comité de Coordination Stades - LFP

Gérald SIMON
Directeur du Laboratoire de Droit du Sport

VENDREDI 23 MARS – 9H

LE BON PÊCHEUR
14 Rue Pierre Lescot 75001 Paris

Informations et Inscriptions : secrtaire@associationlesportiva.fr

L'association du Master de la **promotion 2016-2017** a ainsi eu l'honneur d'avoir pour parrain **Jean-Michel AULAS**, président du prestigieux club de football de l'Olympique Lyonnais.

L'association de la promotion AULAS a notamment participé à l'organisation de deux conférences :

**LE STATUT DU SPORTIF
DE HAUT NIVEAU**
"ENTRE DROIT ET PRATIQUE,
QUELLE PROTECTION
POUR LES SPORTIFS ?"

AUDREY DERON **BAKARY MARIKA**

- CONFÉRENCE - DÉBAT -
LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE À 18H
AU PÔLE ÉCONOMIE - GESTION
AVEC LA PARTICIPATION DE

M. Gérald SIMON
Professeur à l'Université de Bourgogne
Directeur du Laboratoire de Droit du Sport

M. Frédéric DELANNOY
Actuel DTN du sport en entreprise
Ex responsable du haut niveau au cabinet ministériel de Valérie Fourneyron

UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
UB UNIVERSITÉ BOURGOGNE
LDS Laboratoire de Droit du Sport
Dijon

> conférence-débat



LA RÉGULATION DU MARCHÉ DES JEUX EN LIGNE

PROBLÉMATIQUES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES

Mardi 7 Mars 16h/18H

Amphithéâtre Bachelard – Faculté de Droit – 4 Boulevard Gabriel 21000 Dijon

GÉRALD SIMON

Professeur de droit public
l'Université de Bourgogne

Présentation des pouvoirs de régulation des autorités administratives indépendantes

CHARLES COPPOLANI

Président de l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne

La régulation en France par l'ARJEL d'un marché économique ayant une dimension internationale

MIREILLE FAUGÈRE

Conseillère Maître à la Cour des Comptes

Présentation du rapport de la Cour des comptes sur la régulation des jeux d'argent et de hasard (octobre 2016)



L'association du Master de la **promotion 2017-2018** a pour sa part l'honneur d'avoir pour parrain **Maître Juan de Dios CRESPO**, avocat spécialisé en droit du sport au niveau international.



L'association a par ailleurs participé à l'organisation d'une conférence :

— CONFÉRENCE —
DÉBAT

L'évolution du statut des sportifs handisports

En présence de
Marianne BUSO et Trésor MAKUNDA

MARDI 16 JANVIER 2018 à 18h
Université de Bourgogne - 1er étage côté Lettres
Amphithéâtre Bachelard (accessible en fauteuil)